CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

information
CORONAVIRUS
COVID-19

PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS : LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DE VOS FACTURES

Prestataires et Fournisseurs du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique**, en cette période difficile vous rencontrez peut-être des difficultés à transmettre vos factures.

Le Service des Finances du **CDG MARTINIQUE** poursuit ses missions et activités en télétravail : les **traitements des factures**, les **mandatements** et les **virements** sont régulièrement effectués en étroite collaboration avec le Trésorier Public.
Ainsi, le **CDG MARTINIQUE** vous assure qu'il met tout en œuvre pour que vos factures soient payées dans les délais réglementaires.

- Comment transmettre votre facture ? La solution : le **Portail ChorusPro**

- Comment créer un compte utilisateur et déposer ses factures sur Chorus Pro (pour les entreprises) ? La solution : un **webinaire.**

  - Des sessions de formation en ligne se tiendront les :
    - le **jeudi 30 avril 2020** de **10h00 à 11h45**
    - le **mardi 05 mai 2020** de **14h00 à 15h45**

Objectif de la formation :
- Créer un compte sur ChorusPro (Prérequis, procédures et conseils)
- Création d'une fiche structure
- Dépôt d'une facture au format PDF et saisie des factures sur le portail
- Traiter une facture

A la fin de ce webinaire, les participants seront capables d'utiliser le portail ChorusPro pour l'envoi des factures aux clients publics.

Inscription : **https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/**
Le support de ce webinaire est téléchargeable sur le site.

CDG MARTINIQUE
finances@cgd-martinique.fr
Maison des Collectivités Territoiriales, ZAC Etang Z'abricots - BP 1169 97249 Fort-de-France Cedex
Pour nous contacter : info@cdg-martinique.fr Plus d'infos sur : www.cdg-martinique.fr